

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 30
Réclames, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT

Saumur: 30 fr.
6 mois: 16
12 mois: 8
Poste: 35 fr.
6 mois: 18
12 mois: 10

On s'abonne:
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
en envoyant un mandat
sur la poste,
ou chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 21 AOUT

Élections législatives du 19 août

CHARENTE-INFÉRIEURE

Inscrits... 443,751
Volants... 100,552

MM. Boulanger... 57,266 voix *Élu.*
Loir, républicain 42,416

Il s'agissait de remplacer M. le baron Vast-Vimeux, député bonapartiste, décédé, qui avait été élu, au scrutin de ballottage du 18 octobre 1885, par 62,067 voix.

Sur sept députés à tire-alors, cinq candidats conservateurs passèrent, dont le plus favorisé fut M. Jolibois, nommé par 65,554 voix.

Les deux derniers députés élus furent deux candidats républicains, M. le comte Duchâtel par 62,047 voix, et M. Delmas par 61,998 voix.

SOMME

Inscrits... 460,409
Volants... 424,955

MM. Boulanger... 76,094 *Élu.*
Berno, républicain 44,374

Il s'agissait de remplacer M. Deberly, député conservateur, qui avait été élu, au scrutin de ballottage du 18 octobre 1885, par 67,078 voix, avec M. le marquis d'Estourmel, autre conservateur, nommé par 67,296 voix.

En même temps qu'eux furent élus deux républicains, MM. Jometel, par 67,394 voix, et Goblet, par 67,208.

M. Bernot, déjà candidat à cette époque, réunit 67,141 suffrages.

Quatre conservateurs ayant passé le 4 octobre, au premier tour; les deux républicains et les deux conservateurs nommés au second tour complétaient les huit représentants que le département de la Somme avait à élire.

NORD

Inscrits... 363,277
Volants... 240,243

MM. Boulanger... 142,475 *Élu.*
Kœchlin-Schwarz, maire révoqué du 8^e arr. de Paris... 438,624 *Élu.*
Desmoulières, rép. op. 98,047
Moreau, rép. rad... 95,973
Delcourt, socialiste... 6,347
Delcuze, socialiste... 5,837

Le général Boulanger n'a pas encore pris de décision relativement à l'option qu'il devra faire entre les trois collèges qui l'ont élu.

OPPOSITION NETTE

Nous ne croyons pas qu'en donnant leurs suffrages à M. Boulanger la très grande majorité des électeurs aient d'autre pensée que de se livrer à une manifestation anti-républicaine. Nous reconnaissons toutefois que dans certains cas les républicains auraient au moins des apparences d'arguments pour soutenir le contraire.

« Nous en gémissons, pourraient-ils s'écrier, mais nous sommes obligés de reconnaître la popularité de M. Boulanger ». Ce raisonnement, faux d'ailleurs, peut être tenu à propos de la Charente-Inférieure et de la Somme, mais nous défions qu'on soutienne une pareille thèse en ce qui concerne le Nord. Dans ce département, en effet, les électeurs ont acquis tout récemment une expérience absolument instructive. Ils avaient nommé M. Boulanger; celui-ci a donné sa démission. Ils savaient parfaitement bien, en conséquence, que s'il se présentait de nouveau dans le Nord, ce n'était point pour représenter ce département, mais pour être l'instrument d'un désaveu infligé par le pays à la politique républicaine. Il n'y avait pas, à cet égard, place pour la moindre illusion. Leur vote n'a pas été émis en faveur de M. Boulanger. Il a été un vote formel contre le régime républicain, vote conscient, réfléchi, et par cela même d'une netteté évidente.

ERNEST BAUDOIN.

EFFERVESCENCE A PARIS

Une grande effervescence a régné à Paris pendant toute la soirée de dimanche; les mêmes scènes qu'au moment de l'élection du Nord se sont produites rue Montmartre et boulevard des Italiens, en face des bureaux de la France, de la Cocarde et de la Presse; il y a eu plusieurs charges; de nombreuses arrestations ont été opérées; les agents ont à plusieurs reprises dégagé, et il y a eu un assez grand nombre de blessés.

Deux journaux boulangistes, la Presse et la Cocarde, avaient informé leurs lecteurs que les résultats des élections seraient affichés à l'aide d'un transparent aux fenêtres de leurs bureaux.

En prévision de rassemblements tumultueux, la préfecture de police avait pris des mesures extraordinaires afin de réprimer les scènes de désordres.

A onze heures et demie, le transparent du journal de M. Laguerre annonçait que M. Boulanger était élu dans les trois départements. Une immense clameur retentit aussitôt et des applaudissements très nourris se firent entendre. Des groupes de manifestants se formèrent et descendirent les boulevards en chantant sur l'air des *Lampions*: *Boulanger est élu!*

Une bagarre s'est encore produite plus tard sur la place de l'Opéra. Les boulangistes ont mis le feu à un monceau de journaux anti-boulangistes. La foule s'est amassée; les agents sont arrivés au pas de course et l'ont dispersée violemment; il y a eu plusieurs blessés.

RUE MONTMARTRE

A neuf heures, la circulation est totalement interrompue rue Montmartre; les omnibus s'entassent à la file. On crie: « Vive Boulanger! ». Les antiboulangistes ripostent, des batailles se livrent un peu partout; un omnibus de Montmartre-Saint-Jacques, dont l'impériale est occupée par une bande d'étudiants anti-boulangistes, est littéralement pris d'assaut; les vitres en

sont cassées; le conducteur qui essaye d'empêcher l'envahissement de sa voiture est jeté à bas de son siège. Pendant cinq minutes, c'est une bousculade épouvantable.

A dix heures, un gigantesque transparent, reflétant le portrait du général Boulanger, paraît à la fenêtre de la rédaction de la Cocarde. Une formidable bordée de sifflets et des bravos l'accueillent: les rixes s'engagent, la police intervient. Il y a eu des blessés qui ont été transportés dans une pharmacie voisine.

Au cours de cette bagarre, un individu placé au coin de la rue Saint-Joseph tira de sa poche un revolver et fit feu. Les gardiens de la paix se précipitèrent sur lui, lui arrachèrent son arme et le conduisirent au poste central du deuxième arrondissement, rue de la Banque. Cet individu, nommé Henri Couesneau, garçon coiffeur, était complètement ivre et l'on eut toutes les peines du monde à lui faire subir un premier interrogatoire, après lequel il s'endormit d'un profond sommeil. L'arme était encore chargée de cinq balles.

Vis-à-vis des bureaux de la Cocarde, où les chiffres des élections sont affichés sur un transparent, une nouvelle bataille s'engage. Assaillis de tous côtés, les agents reculent un instant pour revenir en forces aussitôt; ordre est donné de dégainer; à la vue des sabres-baïonnettes, une seconde panique se déclare, plus terrible encore que la première. Le sang coule cette fois; les agents, rendus furieux par les coups de poings et de cannes plombées, frappent à leur tour à coups de plat de sabre; on opère encore une cinquantaine d'arrestations; des brigades centrales arrivent de nombreux renforts qui occupent militairement la rue Montmartre; la circulation est interdite.

A minuit, la foule semble apaisée; les curieux ont quitté la place; seuls quelques fanatiques dans les rues voisines attendent les événements.

EN PROVINCE

Il y a eu aussi des troubles à Amiens. La police a chargé les manifestants pour les disperser.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN MARIAGE DIFFICILE

Par Aimé GIRON

CHAPITRE I^{er}

UNE PHOTOGRAPHIE INCENDIAIRE (Suite)

— Mon ami, disait en ce moment Cauville, j'ai consulté plusieurs nuits déjà, penché sur un texte de saint Paul aux Corinthiens. Ce qui était sage pour les Corinthiens du premier siècle, me semblait devoir l'être tout autant pour un Parisien du dix-neuvième.

— Et quel est ce texte fameux? interrogea rouscèlement Daniel en détaillant du bout des lèvres une grosse bouffée de fumée.

— Celui qui se marie fait bien; celui qui ne se marie point fait encore mieux.

— Diablot! voilà un texte, en effet, fécond en méditations.

— Tu comprends donc que le rencontrer sur laisière du mariage m'inspire des réflexions pareilles à celles que doit faire Maître l'écorcheau dressé aux abords d'un parc? Ici IL Y A DES CHAUSSURETTES.

— Il s'agirait de savoir, avant tout cependant, si saint Paul avait été marié. Le texte, en ce cas, aurait une bien autre valeur.

— Voilà ce que je ne sais pas. Quoi qu'il en soit, j'ai franchi le cap des perplexités et, en dépit de l'apôtre des Gentils, je me suis décidé pour le *conjungo*. Les Parisiennes valent ensuite peut-être mieux que les Corinthiennes.

— Mon cher, je te félicite. Tu connais à ce sujet mes opinions.

— Parfaitement. Tu devines que, depuis ma décision, je ne suis point resté inactif. J'ai, d'abord, interrogé dans mes souvenirs tout le personnel féminin disponible et je n'y ai rencontré personne qui pût entraîner une préférence. J'ai ensuite regardé autour de moi avec la meilleure volonté du monde; mon cœur n'a pas battu une seule petite fois. Un peu effrayé, je lente maintenant une expérience et je cherche, des balcons de théâtre au perron des églises, de la fenêtre des cinquièmes au ras des trottoirs, un minois qui m'arrache un hé! hé! Hé bien! mon cher, pas le moindre hé! hé!

— Ce n'est pas possible ou tu es horriblement malade.

— Je me crois, en effet, très malade. Et moi qui, dans mon humilité, me contentais de faire bien selon le texte de saint Paul, je serai peut-être forcé de faire mieux encore et de rester célibataire.

— Tu aurais tort de te rebuter si vite. Je ne

puis croire, d'ailleurs, le monde si pauvre d'attraits féminins qu'il n'en possède quelques uns auxquels tu rendras la parie. Tu te vantes ou tu n'es pas franc. Tiens, je me casse dans un tour de promenade de la rue Drouot à la rue de la Chaussée-d'Antin, nous rencontrerons une femme, au moins une, qui fasse fondre subitement ton apparente insensibilité. Veux-tu tenir le pari et veux-tu essayer?

— L'un et l'autre. Je parie un doigt de vingt-cinq louis contre un diner de vingt-cinq francs, ne fût-ce que pour te procurer la joie de gagner, et j'assie, ne fût-ce que pour avoir le bonheur de perdre. Je suis si sincère dans mon projet de mariage que je jouerais volontiers à qui perd gagne.

— Tu seras donc de bonne foi?

— Absolument.

— Eh! bien, faisons volte-face puisque nous voici précisément à l'extrémité de la piste, et attention!

Les deux jeunes gens pivotèrent sur les talons et, lentement, revinrent sur leurs pas. En ce moment, le trottoir du boulevard fourmillait de promeneurs et de passants. Parmi les hommes aux vêtements sombres se glissaient, avec de gracieuses prestesses, maintes toilettes féminines claires, voyantes, chatoyantes. C'étaient des nœuds et des brides de rubans, des bouquets de

fleurs, des flots de plumes, des vols de dentelles, des scintillements de bijoux, des déploiements d'ombrelles, des balancements de chapeaux et des sillages de traînes; des pieds cambrés, des nez mignons, des yeux volutés, des bouches rouges avec ou sans fard, des fronts de perle avec ou sans blanc, etc., etc. Le défilé d'une lanterne magique n'a ni plus de fantaisies, ni plus de types, ni plus de surprises.

— Tiens! regarde cette brune, hasarda Daniel. Elle présente tous les dehors d'une veuve fort belle, ma foi, et fort intelligente. Admire la vivacité de ces yeux et l'expression de ce visage.

— Non! cette femme a l'air d'un remorqueur et, pour la dignité d'un mari et la bonne conduite d'un ménage, il faut intervertir l'ordre des remorqueurs. Le mari doit marcher en avant et la femme suivre.

— Soit! Tiens, voilà cette fois une blonde jeune fille, élégante, à la physionomie tranquille et réfléchie qui ferait, il me semble, le charme d'un foyer.

— Encore moins, mon ami. C'est une petite balancelle incertaine, obéissant à toute lame sous ses pieds, à toute brise dans ses cheveux, au premier tour de valsé, au dernier compliment.

— Mais si tu manœuvres l'aviron et orientes la voile?... Exclame-toi alors devant cette Anglaise à la tête de keepaake. Elle a l'air de s'être échappée

A La Rochelle, à Lille, vive émotion, mais pas de désordres sérieux.

Revue de la presse

Tous les journaux s'occupent naturellement de la triple élection de M. Boulanger. La République française n'hésite pas à en faire retomber la responsabilité sur le cabinet. « Nous nous reprocherions de ne pas rendre hommage au courage avec lequel M. le président du conseil s'est jeté dans la bataille. Mais pendant qu'il cherchait ainsi à réparer les lourdes, les cruelles fautes d'autrefois, le radicalisme intrinsèque ajoutait, en même temps, à ces anciennes fautes de nouvelles erreurs, non moins graves, qui ne pouvaient profiter logiquement qu'à M. Boulanger. Nous avons la tempête, mais qui donc a semé le vent et qui donc continue à le semer? »

Le Rappel s'efforce de prendre l'événement avec philosophie. « Il n'y aurait lieu de s'inquiéter que le jour où M. Boulanger serait élu par les départements républicains. Mais il ne s'y présentera même pas! »

Il suffit de rappeler qu'il y a quelques semaines, le Rappel présentait le département du Nord comme « reconquis » par les républicains.

La Lanterne relève surtout la leçon donnée au gouvernement :

« Désormais le pays ne peut plus ignorer que voter pour le général Boulanger, c'est voter contre la République. »

Le gouvernement devra comprendre que, lassé de la stérilité parlementaire, écœuré de tant de promesses si souvent renouvelées et jamais tenues, irrité contre l'opportunisme et ses candidats, le pays témoigne son mécontentement absolu de la situation présente et sa volonté formelle d'arriver à la révision. »

On lit dans le Soleil :

« Il est donc incontestable, de l'avoué même des républicains, que la République est en minorité dans l'ensemble des trois départements qui ont voté dimanche. Or, ces trois départements représentent le douzième de la population de la France. Il est donc impossible de se méprendre sur la gravité de la manifestation électorale qui vient d'avoir lieu. »

Les républicains ont tout fait pour donner à la triple élection du 19 août le caractère d'un plébiscite en partie. Ils ont voulu absolument mettre aux voix la République. Ils ont dit : « Ceux qui voteront pour Boulanger voteront contre la République. » Qu'ils ne s'étonnent donc pas si on leur dit aujourd'hui : « C'est contre la République qu'on a voté. »

INFORMATIONS

GRÈVES PARISIENNES

Ce sont maintenant les menuisiers qui s'agitent. Ils ont rendu visite hier à plu-

sieurs ateliers pour débaucher les travailleurs. Des rixes se sont produites dans le faubourg Saint-Martin. La police a dû prendre des mesures pour protéger certaines maisons.

On a remarqué, et le fait n'est peut-être pas indifférent, que ni le Journal officiel de l'empire allemand ni la Gazette de l'Allemagne du Nord n'avaient reproduit le toast prononcé par l'Empereur jeudi dernier, à Francfort-sur-Oder, à l'occasion de l'inauguration du monument du prince Frédéric-Charles. Il paraît que le texte complet du toast avait été communiqué à ces journaux, et qu'il était déjà imprimé quand ordre est venu de le supprimer. L'Empereur n'aurait pas voulu donner à ses paroles un plus grand retentissement que celui qu'elles devaient avoir naturellement, et y ajouter la sanction d'une publication officielle. D'ailleurs, les journaux officiels ne se sont pas fait faute de publier ce discours, qui est tout au long dans la Gazette de Cologne et dans la Gazette nationale.

Une dépêche de Berlin au Journal des Débats dit que des personnes qui ont assisté à la cérémonie de Francfort assurent que le texte même du discours n'a pas été publié exactement tel qu'il a été prononcé : il y a eu plusieurs atténuations ; certains adjectifs ont été supprimés et des images un peu dures ont été modifiées.

Voici le texte officiel de la fin du discours prononcé par l'empereur Guillaume II :

« Je bois à la santé de la ville de Francfort et je bois à la santé du corps d'armée ; mais j'ajouterai un mot, messieurs. »

« Nous nous connaissons tous trop bien pour que cela soit nécessaire ; mais cependant je veux défendre mon père bienheureux du soupçon infamant d'après lequel il eût été capable de céder quoi que ce fût des conquêtes de la grande époque. Dans le 3^e corps d'armée, comme dans le reste de l'armée, nous savons, je crois, — et il n'y a qu'une voix là-dessus, — que nous aimerons mieux laisser abattre sur le champ de bataille tous nos dix-huit corps d'armée et quarante-deux millions d'habitants que de céder une pierre de ce que nous avons conquis. C'est dans ce sens que j'éleve mon verre et que je bois à la santé de mes braves Brandebourgeois, de la ville de Francfort et du 3^e corps d'armée. »

Ces paroles sonores et creuses ne signifient pas grand-chose en elles-mêmes, car elles ont déjà été souvent prononcées et n'ont jamais empêché un général heureux de les effacer de la pointe de son épée. Si nous les reproduisons, c'est donc uniquement pour prouver à nos lecteurs que le jeune successeur de Frédéric III est plutôt un soldat qu'un Empereur et que le souvenir de ses entretiens pacifiques avec le Czar ne l'a pas empêché de faire à bref délai un appel significatif à l'armée, appel qui sonne comme une bruyante fanfare.

Cette trompette guerrière d'outre-Rhin ne nous empêchera pas de rester calmes et pacifiques ; mais nous répéterons encore : Soyons prêts et, surtout, soyons forts ! C'est la meilleure réponse à faire aux bravades du jeune soldat poméranien !

NOUVELLES MILITAIRES

MANŒUVRES DE CAVALERIE

Trois divisions de cavalerie vont faire leurs grandes manœuvres au camp de Châlons, sous la direction du général de Galiffet, ayant pour chef d'état-major le commandant Cherfils, professeur de tactique à l'École supérieure de guerre.

Voici la composition des troupes qui prendront part à ces manœuvres :

1^{re} division. — Général Lardeur, commandant.

3^e brigade de cuirassiers (général Duhesme), 3^e et 6^e régiments.

3^e brigade de dragons (général Rothwiler), 14^e et 16^e régiments.

2^e brigade de chasseurs (général Rapp), 4^e et 18^e régiments.

3^e division. — Général Bonie, commandant.

6^e brigade de cuirassiers (général Bossan), 11^e et 12^e régiments.

5^e brigade de dragons (général d'Estremont), 27^e et 28^e régiments.

2^e brigade de hussards (général Rouston), 2^e et 4^e régiments.

La brigade de cuirassiers, se rendant à Lunéville, ne prendra pas part aux manœuvres ; elle sera remplacée par les 5^e et 14^e chasseurs, commandés par le général Roulet.

5^e division. — Général Charreyron, commandant.

7^e brigade de cuirassiers (général de Beaumont), 5^e et 8^e régiments.

2^e brigade de dragons (général Hubert-Castex), 8^e et 9^e régiments.

4^e brigade de chasseurs (général de Jessé), 1^{er} et 15^e régiments.

L'emploi du téléphone à la guerre donne lieu, en ce moment, à de nombreuses expériences prescrites par le ministre de la guerre en Autriche. On a reconnu, en effet, que, grâce à sa sensibilité extrême, le téléphone pouvait servir à intercepter les communications télégraphiques avec une extraordinaire facilité. Il s'agit, pour cela, de tendre parallèlement et sur une certaine longueur une ligne téléphonique dans le voisinage de la ligne dont on veut intercepter la communication. L'appareil téléphonique transmet alors fidèlement à l'oreille tous les signes de l'appareil télégraphique, et livre ainsi le secret de la dépêche transmise. Cette interception est d'autant plus dangereuse qu'elle peut être accomplie malgré la surveillance la plus rigoureuse ; car l'appareil téléphonique conserve sa faculté de répercussion, même placé à plus d'un kilomètre de la ligne télégraphique.

Pour remédier à ce grave danger, des recherches ont été faites, et le professeur Henrich Discher a trouvé le moyen d'y parer. Il recommande pour cela d'expédier, en même temps, des deux points qu'il s'agit de faire communiquer, deux télégrammes sur la même ligne. L'appareil téléphonique ne répercute alors qu'un bruit confus, intelligible. Voici donc ce qui arrivera dans la pratique : une station télégraphique enverra d'abord un télégramme quelconque convenu d'avance, et, pendant tout le temps que durera cette transmission, l'autre station répondra en envoyant le télégramme secret qu'il s'agit de faire passer. L'intercepteur téléphonique en sera pour ses frais d'audition.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

UNION SAUMUROISE

Société de Gymnastique, de Tir et d'Escrime

Dimanche 26 août 1888

Continuation du Concours public de Tir : De 8 heures à 11 heures 1/2 du matin, au Stand de l'École de cavalerie (avant-dernière séance pour le Championnat) ; De 4 heures 1/2 à 6 heures 1/2 du soir, au siège de la Société, rue des Boires. La clôture du concours a été fixée au dimanche 16 septembre.

La distribution des prix aura lieu le dimanche 30 septembre, dans la carrière de carrousel de l'École de cavalerie.

A cet effet, la commission administrative de l'Union saumuroise organise une grande Fête de Gymnastique à laquelle doivent prendre part plusieurs Sociétés très importantes de la région.

Des places seront réservées dans les tribunes pour les personnes ayant souscrit comme membres de l'Union saumuroise ou ayant fait un don en espèces ou en nature pour le concours de tir.

Des cartes d'entrée et des programmes seront mis en vente prochainement chez les commissaires spéciaux et au siège de la Société où les souscriptions sont reçues tous les jours.

Les réceptions auront lieu à 9 heures du matin, place de la gare d'Orléans.

Le défilé officiel partira de la place du Roi-René, à 4 heures du soir, et la Fête commencera à 2 heures très précises.

Le Président, G. DOUSSAIN.

TRIBUNAL CIVIL DE SAUMUR

Une audience supplémentaire de vacation aura lieu le samedi 13 octobre 1888.

BREZÉ. — Concours de « la Brézéenne ». — Le concours de tir de la Brézéenne, annoncé pour les 5, 12 et 19 août, se continuera le 26, courant et la distribution des prix se fera ce jour-là à 6 heures du soir.

GENNES. — Assemblée de Saint-Louis. — Dimanche prochain 26 août. Jeux divers. Les marchands étalagistes et autres trouveront aide et protection.

VILLE DE THOUARCE

Dimanche 26 août. — Grand festival organisé par la Lyre thouracéenne, sous les auspices de l'administration municipale, avec le concours des sociétés musicales de : Les Alleuds, Le Champ, Faye, Joubé-Biau, Machelle, Quincé, Rablay, Rochefort-sur-Loire, Soulaines et Saint-Georges-des-Sept-Voies.

Voici le programme : Samedi 25 août, à 7 heures 1/2 du soir. — Salves d'artillerie. Retraite par la Lyre thouracéenne.

Dimanche 26 août. — A 5 heures du matin, salves d'artillerie. — A 11 heures, réception des sociétés de musique. — A midi 1/2, défilé. — Distribution de médailles commémoratives. Exécution des morceaux d'ensemble.

A 8 heures. Grand concert. — A 5 heures. Jeux variés avec prix. Mât de cocagne. Le repas du gourmand. M. et M^{me} Denis. Courses à pied avec obstacles. Courses de grenouilles en brouettes. La poêle argentée.

d'un rêve de poète lakiste.

— Daniel, je n'aime pas le thé en société et le jambon dans l'intimité.

— Par exemple ! Celle qui la suit... Je jurerais qu'elle est Espagnole et ce type-là peut satisfaire à la fois ton amour de la ligne et du clair-obscur.

— Peuh ! c'est pêcher à la ligne dans l'eau trouble.

— Alors, tu es incorrigible et j'ai perdu mon pari. Mon ami, tu prétends te sentir sûr pour le mariage et pas une beauté ne te prend au cœur ou à la cervelle. Tu es bien malade, je te le répète.

— Que veux-tu ? Je ressemble parfaitement au monsieur possesseur d'un beau cadre et qui désirerait y installer un portrait, mais n'en rencontre aucun à sa convenance.

Et Daniel et Camille continuèrent leur flânerie. Le dialogue était tombé et les bouffées de leurs cigares se donnaient seules la réplique. Ils ne devisaient plus des promeneurs et s'oubliaient machinalement à plonger les yeux dans les devantures où le commerce parisien étale si habilement ses alléchantes tentations. Leurs regards sautaient d'une vitrine à l'autre à mesure que leurs bottines gagnaient quelques pas de terrain.

Tout à coup les yeux de Camille s'arrêtèrent sur deux grands tableaux vitrés flanquant une vaste porte cochère. Sous les deux glaces et du haut en bas, des rangées de cartes photographiques pré-

sentaient aux passants et flâneurs les portraits les plus exacts, les plus variés et les plus étranges les uns aux autres. Ils étaient là piqués sous verre où ils faisaient un boniment muet en faveur du photographe logé au dernier étage de la maison. Ils donnaient la physionomie humaine dans les nuances infinies de sa gamme, depuis le sourire qui se grime jusqu'au regard qui s'émerveille. Hélas ! et le soleil impitoyable cloue, d'un rayon subtil, ce regard et ce sourire jusqu'à la consommation des tirages pour les parents, les amis, les connaissances et les indifférents.

Camille Regour se laissait habituellement arrêter par ces exhibitions où, parfois, un visage charmant et sympathique demande grâce pour l'entourage. C'est pourquoi, cédant à sa vieille tentation, il avait embrassé de deux tours de prunelles les vitrines suspendues à droite et à gauche de cette entrée de photographe. Soudain, il avança la tête, considéra plus attentivement, puis tressaillit.

Se retournant vivement du côté de Daniel perdu dans une extase qu'il aspirait avec la fumée de son cigare :

— Mon ami, dit-il avec émotion, je crois que j'ai trouvé.

— Trouvé quoi ?

— Pas quoi, mais qui.

— Qui alors ?

— Celle qui doit être et sera ma femme. Il n'y

en a qu'une au monde et j'ai mis le regard dessus. Laisse-moi. Va-t'en. Tu es mon meilleur ami ; tu seras mon garçon d'honneur. Il pleura des larmes et tu en seras criblé. Mais, quitte-moi. Tu me gênes.

— Ah ! ça ! deviens-tu fou ?

— Non, mon ami, pas encore. En attendant, la Providence la jette sur mon chemin, elle !

— Mais quelle est-elle ? Où est-elle, elle ? Je promène les yeux autour de nous et n'aperçois pas en ce moment l'ombre d'un Japon.

— Il est inutile que tu la voies. Je te le répète : Tu es mon meilleur ami, tu te jetterais hardiment à l'eau, si je n'y laissais choir, comme un caniche, pour m'en retirer par la basque de mon habit. Tu entrerais bravement dans le feu, comme un pompier-salamandre, pour m'arracher à un incendie qui me menacerait d'incinération forcée. Tout cela, je le sais et je t'en suis reconnaissant. Cependant je ne puis te montrer la future madame Regour. Je suis pour le moment jaloux, même de ma pensée. Va-t'en. Rentre chez toi et en sois plus. De cinq à six heures tu me reverras.

(A suivre.)

7 heures 1/2. Concert place de la Mai-
rie. — A 8 heures, place du Champ-de-
Mars. Feu d'artifice. — A 9 heures. Fête
républicaine. Illuminations. Flamme de Ben-
gal. Retaite aux flambeaux par toutes les
sociétés de musique.

NOUVEAU SUCCÈS CONSERVATEUR

L'honorable M. de Comont, maire de
Crissac, a été élu, dimanche, conseiller
général pour le canton de Sillé (Sarthe), en
remplacement du regretté M. Champion,
décédé.

Les républicains, qui prétendaient re-
prendre la majorité au Conseil général, ont
été partout battus. Les conservateurs gar-
dent toutes leurs positions.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

Un train de plaisir pour une excursion
sur les bords de la mer partira de Tours le
samedi 25 août, à 8 h. 35 du soir.

Ce train prendra des voyageurs au dé-
part de Tours, Langeais, Port-Boulet, Sau-
mur, La Ménitré, Angers, La Possonnière,
Ingrandes-sur-Loire, Varades et Ancenis.

Il desservira les stations de Saint-Nazaire,
Saint-André-des-Eaux, Pornichet, Escou-
blac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, le Croisic
et Guérande.

Prix des places aller et retour :
De Tours, Langeais, Port-Boulet, Sau-
mur, La Ménitré : 2^e classe, 9 fr.; 3^e classe,
6 fr.

D'Angers, La Possonnière, Ingrandes-
sur-Loire, Varades, Ancenis : 2^e classe, 6 fr.;
3^e classe, 4 fr.

Au retour, le départ du Croisic aura lieu
dimanche 26 août, à 8 heures 30 du soir,
pour arriver à Tours lundi, à 4 heures 45
du matin.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Bains de mer de l'Océan. — Billets d'aller
et retour à prix réduits, valables pen-
dant 33 jours.

Pendant la saison des bains de mer, du 1^{er} mai
au 31 octobre, il est délivré des billets aller et re-
tour de toutes classes, par toutes les gares du ré-
seau, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-André-des-Eaux, — Pornichet, — Escou-
blac-la-Baule, — la Pouliguen, — Batz, — Le Croisic,
— Guérande, — Vannes (Port-Navalo, Saint-
Gildas de Ruiz), — Plobarnel-Caroc, — Saint-
Pierre-Quiberon, — Quiberon, — Lorient (Port-
Louis, Larmor), — Concarneau, — Quimper (Be-
nodet, Fouesnant, Beg-Meil), — Douarenez, —
Chateaulin (Penrey, Crozon-Morgat).

1^o Les billets pris à toute gare du réseau situés
dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des sta-
tions balnéaires ci-dessus comportent une réduction
de 40 0/0 sur les prix des tarifs généraux.

La durée de validité de ces billets (33 jours),
peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes
successives de 10 jours, moyennant le paiement,
pour chaque période, d'un supplément égal à
10 0/0 du prix du billet. La demande de prolonga-
tion devra être faite et le supplément payé avant
l'expiration de la durée de validité primitive ou
prolongée. Ces formalités pourront être remplies,
soit à la gare du départ, soit à la gare destina-
taire.

Exceptionnellement, le voyageur porteur d'un
billet délivré pour les stations au-delà d'Auray,
vers Landerneau, Quiberon, Concarneau et Douar-
enez, aura la faculté de s'arrêter à celles des sta-
tions suivantes qui seront comprises dans le par-
cours de son billet : Auray, Hennebont, Lorient,
Quimper, Rosperden et Quimper.

2^o Les billets pris à toute gare située dans un
rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations
balnéaires comportent une réduction de 20 0/0 sur
les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les
prix à percevoir puissent excéder le prix applica-
ble à un parcours de 250 kilomètres, ni être infé-
rieurs au prix applicable à un parcours de 125
kilomètres.

Délivrance des billets : à la gare du chemin de
fer d'Orléans, quai d'Austerlitz; au bureau, 8, rue
de Londres, ainsi qu'à tous les autres bureaux,
succursales, gares et stations de la Compagnie
d'Orléans.

En province, les billets doivent être demandés
au chef de gare quatre jours avant celui du départ.

Billets d'aller et retour

DE FAMILLE

Pour les stations des Pyrénées et du golfe
de Gascogne

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{er} et
de 2^e classe, sont délivrés à toutes les stations des
réseaux d'Orléans et du Midi, avec faculté d'arrêt
à tous les points du parcours.

Toute l'année pour Arcachon, Biarritz, Dax,
Guéthary, Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-
Béarn; et du 1^{er} mai au 31 octobre, pour Argelès-
Vieljeux, Ax, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-
Luchon, Henday, Laruns (Eaux-Bonnes, Eaux-
Chaudes), Pierrefite-Nestales (Cauterets), Saint-
Girons (Aulus), et Usat-les-Bains.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les
prix du Tarif légal d'après la distance parcourue,
sous réserve que cette distance, aller et retour
compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes, 25 0/0; de 4
personnes, 30 0/0; de 5 personnes, 35 0/0; de 6
personnes et plus, 40 0/0.

Durée de validité: 33 jours, non compris les
jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut
être prolongée une ou deux fois de 30 jours moyen-
nant le paiement, pour chacune de ces périodes,
d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de
famille.

MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE !

M. A. MERLET

Pédicure Spécialiste de Paris

Qui, à l'aide d'un Elixir de son inven-
tion, guérit radicalement les CORNS AUX
PIEDS, ŒILS DE PERDRIX, OIGNONS, DURILLONS
et ONGLES INCARNÉS, sans occasionner la
moindre douleur, est visible à Saumur,
Hotel de la Paix, de 8 heures du matin à
6 heures du soir, jusqu'au 25 août cou-
rant, dernier délai.

Prix modéré.

N.-B. — M. MERLET SE REND A DOMICILE
SUR DEMANDE.

REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

L'espèce de lourdeur qui s'était manifestée il y
a deux jours sur le marché du comptant n'a pas
persisté. Les cours reprennent leur fermeté; on
voit même s'accroître sur un certain nombre de
titres le mouvement d'amélioration déjà si remar-
quable, inauguré il y a moins d'un mois. Du côté
des sociétés de crédit, l'allure reste favorable, et
quelques-unes de ces valeurs ont poursuivi brave-
ment leur mouvement ascensionnel. Du reste l'ac-
chévement de la liquidation qui a eu lieu cette fin
de semaine, dans de bonnes conditions, a amené
le calme parmi toutes les valeurs.

On a traité comme suit :

Le 3 0/0 a coté 83.79 — cours moyen 83.75.
Le 4 1/2 0/0 a fait 105.40, 55.70 — cours moyen
105.50.

Le Crédit Foncier est à 1,365. Les obligations à
lots sont comme toujours en grande faveur. Les
communales 1879 et 1880 et les foncières 1879 et
1885 qui sont du même type, remboursément à
300 fr., intérêt annuel 15 fr. et six tirages par an,
sont très recherchées par l'épargne et les capita-
listes qui trouvent en elles un placement de pre-
mier ordre.

La Société Générale qui a gagné 3.75 se tient
ferme à 475.

Les Dépôts et Comptes courants progressent à
605.50.

La Banque d'Escompte est ferme à 506.25.

Les obligations de la Société des Immeubles
de France sont à près de 382 fr. Le rembourse-
ment de ces titres à 1,000 fr. en fait une valeur
exceptionnellement avantageuse pour l'épargne
qui saura l'apprécier de plus en plus. Le cours de
l'obligation similaire de la Banque hypothécaire,
qui est à 406 fr., coupon trimestriel détaché, c'est-
à-dire à un écart de plus de 100 fr. est fait pour
activer les achats des obligations de la Société des
Immeubles.

Le Panama s'est négocié à 265.

L'émission des 5,000 obligations de 250 francs
6 0/0 de la Société des Ardoisières de la Forêt se
présente dans des conditions très favorables. On
sait qu'il s'agit d'apporter des ressources nouvelles
à une entreprise florissante, en pleine exploitation
et de lui permettre de répondre aux demandes
sans cesse croissantes de sa clientèle. Le service
des obligations, intérêt et amortissement, est ab-
solumment garanti par l'actif social dès maintenant
deux fois supérieur au montant des obligations
émises et par les profits sociaux que l'on peut éva-
luer à 180,000 francs par an soit à plus du double
de l'annuité nécessaire à ce service.

L'obligation émise à 237.50 rapporte 15 francs
d'intérêt annuel, soit un placement de 6 1/4 pour
cent. Les souscriptions sont reçues au siège social
à Combrée (Maine-et-Loire), et à la Banque Chau-
mier, à Paris.

Les obligations libérées de Porto-Rico se tra-
tent à 293. On remarque des arbitrages entre ces
obligations qui sont garanties par l'Etat et celles
des autres compagnies de chemins de fer Espa-
gnols dont aucune ne jouit de la garantie tout en
étant à des cours beaucoup plus élevés.

La hausse s'accroît sur les obligations de la
compagnie d'assurances la Foncière-Nie. La fa-
veur dont jouissent ces titres est toute naturelle
puisque les dividendes augmentent d'année en
année et que la compagnie voit ses bénéfices
grossir à chaque exercice.

La compagnie Transatlantique termine à
526.25.

Les Chemins de fer Economiques 3 0/0 ont de
nombreuses demandes à 360.

Les Cornet se demandent entre 17 et 20 fr.; les
Cornet Smelting Works qui vont être cotés à la
Bourse de Bruxelles puis ensuite à la Bourse de
Paris sont recherchés à 75 et 80 fr.

Les actions de nos chemins de fer conservent
leurs meilleurs cours. Les obligations ont un bon
cours d'affaires.

CONSEILS ET RECETTES.

MOYEN D'ENLEVER LES TACHES

Pour enlever les taches de graisse sur
des étoffes qui ne déteignent pas, prenez
du savon noir que vous étendez sur la ta-
che et vous laverez ensuite à l'eau tiède.

Pour les taches d'huile, prenez de la craie
en poudre ou du talc en poudre, ou de la
terre glaise et du papier non collé. Mettez
une forte pincée sur chaque tache, du pa-
pier par-dessus, et donnez un coup de fer
sur le papier. Ou bien encore chauffez le
papier avec de la braise dans une cuillère
en argent ou en fer.

Pour les taches de cire, imbibe-les d'eau
de Cologne et frottez vivement entre les
doigts.

Pour les taches de cambouis fraîches, un
simple savonnage et ensuite quelques gout-
tes de sel d'oseille dissous dans de l'eau suf-
fisant.

Pour les taches de vin sur du blanc, ser-
vez-vous d'eau de javelle. Mais sur la soie
blanche, passez au soufre.

MOYEN D'ARRÊTER LE HOQUET

Se boucher les oreilles en exerçant une
certaine pression; boire en même temps, à
petites gorgées, un liquide quelconque
qu'une personne vous présente, d'une ma-
nière commode, dans un verre ou dans une
tasse. C'est tout.

Le hoquet cesse instantanément, proba-
blement parce que la contracture de la
glotte se trouve du coup supprimée.

DESTRUCTION DES MOUCHES. — Mettez, sur
une assiette, une cuillerée à thé de poivre
noir, autant de cassonade, autant de
crème. Déposez au milieu de la pièce. Les
mouches disparaîtront rapidement. — Ou :
du thé très fort édulcoré de sucre, addi-
tionné d'une cuillerée à thé de laudanum.
— Ou : copeaux de quassia dissous dans
eau bouillante et légèrement sucrée.

L'eau-de-vie de grains n'est pas absolu-
ment appréciée. Cependant, on peut l'amé-
liorer beaucoup, en la laissant vieillir.

Il n'en est pas de même de l'eau-de-vie
de pommes de terre. Vieille ou jeune, c'est
un abominable alcool.

Il faut distinguer entre les poissons faciles
à digérer et ceux qui ne le sont pas.

La digestion du turbot, de la merluche,
du carrelet, de la sole, des huîtres, de la
truite, du brochet, se fait sans peine. Les
estomacs délicats supportent mal le maque-
reau, l'anguille, le saumon, les harengs, le
homard, le crabe, la morue et les poissons
salés.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 18 août :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Vé-
ron. — Au jour le jour, par Hugues Le
Roux. — Nos gravures : Obsèques du « gé-
néral » Eudes; Le « général » Eudes; Le
jeu des trente-six bêtes; Retour du marché
en Espagne; Les fêtes de la Cigale; Beaux-
Arts : Une sortie; Les régates du Havre et
l'escadre de la Manche. — M. Strauss. —
M. Cross. — Le Portrait de Mademoiselle X...
nouvelle, par Ch. Moreau-Vauthier. —
Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Biblio-
graphie. — Échecs, par S. Rosenthal. — Le
Monde financier. — Récréations de la fa-
mille. — Rébus.

GRAVURES : Le jeu des trente-six bêtes,
interdit au Cambodge. — Les obsèques du
« général » Eudes. — L'escadre de la Mé-
diterranée aux régates du Havre. — Les der-
nières tempêtes, une sortie. — Espagne : Le
retour du marché. — Les fêtes de la Cigale.
— M. Strauss. — M. Cross. — Échecs, par
S. Rosenthal. — Le Monde financier. —
Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.;
— Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes.

Nouvelles à la main.

Au repas de nocce d'un fort marchand de para-
ploies.
Un des invités se levant, le verre en main :

— Messieurs, je crois que c'est l'occasion ou
jamais de porter un toast... à saint Modard !

R... compte, parmi les ministres, un ancien
camarade de collège.
Hier, avec des larmes dans la voix, il le suppliait
de faire quelque chose pour lui.
— Voilà vingt ans que je végète !...
Le ministre, tranquillement :
— Alors je vais te donner la croix du Mérite
agricole.

Avant la revue.
Un vieux sous-off est en train de rafraîchir la
mémoire à quelques territoriaux un peu brouillés
avec la manœuvre.

On en est à l'école du soldat sans armes.
— Assouplissement des bras ! Une, deux, trois.
Et comptez tous à haute voix ! Attention !
Commencez !

L'exercice s'exécute tant bien que mal.
Tout à coup, le sous-off donne les marques
d'un mécontentement mal déguisé.

— Sacrebleu ! s'écrie-t-il, j'en entends plusieurs
qui ne comptent pas !

BOURSE DE PARIS

DU 20 AOUT 1888.

Rente 3 0/0.	83 65
Rente 3 0/0 amortissable.	86 20
Rente 4 1/2 (nouveau).	105 30
Obligations du Trésor.	512 50

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.
P. ANDRIEUX, Successeur.

LESSIVE PHÉNIX

Indispensable dans tous les ménages.

Le paquet de 4 kilog., 0 fr. 40

MARCHÉ de Saumur du 18 Août 1888

Froment-commerce,	30	Beuf ou vache, le kil.	1 60
l'hectolitre	—	Veau	— 1 60
Id. halle (moyenne)	19 75	Mouton	— 2 —
Métell	15 50	Porc	— 1 50
Seigle	11 —	Poulets la couple	6 —
Orge	12 —	Dindonneaux	11 —
Avoine	9 —	Canards	4 50
Sarrasin	10 —	Oies	10 —
Haricots blancs	23 —	Beurre le kilog.	2 20
Haricots rouges	18 —	Œufs la douzaine	— 95
Fèves	—	Foin, la charretée de	—
Noix	12 —	780 kilog.	70 —
Châtaignes	—	Luzerne	— 60 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	— 80 —
Son	14 —	Huile de noix, 50 kil.	125 —
Pommes de terre,	—	Chanvre 1 ^{er} qualité	—
la barrique	9 —	les 50 kilog.	500 —
Farine, la culasse de	—	Id. 2 ^e	—
157 kilog.	55 —	Id. 3 ^e	—
Pain 1 ^{er} qual., le kil.	—	Charbon de bois,	—
Id. 2 ^e id.	33 c.	les 100 kil.	16 —
Id. 3 ^e id.	31 —	Charb. de terre	— 4 50

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzy et environs	la barrique 150
Champigny	— 160
Yarrais	— 160
Bourgueil	— 140
Restigné	— 130
Chinon	— 140
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 600
Ordinaires, environs de Saumur	— 90 à 100
Saint-Léger et environs	— 80 à 90
Yarrais et environs	— 95 à 100
Le Puy-N.-Dame et environs	— 70 à 75
La Vienne	— 45 à 40

LA JEUNE MÈRE

Fondé en 1874 par le Dr Brochard

6 francs par an. — Bureaux : 8, place
de l'Odéon, Paris.

Cet utile journal apprend aux mères à
élever leurs enfants. Avec les précieux
enseignements qu'il contient sur l'allaitement
maternel, l'emploi du biberon, l'alimen-
tation, la dentition, le sevrage, la vac-
cination, l'hygiène, les maladies de l'en-
fance et de la maternité, la mère n'est
jamais embarrassée et peut toujours atten-
dre l'arrivée du médecin. De gracieuses
nouvelles, constamment morales et at-
trayantes, font de cette publication le com-
plément obligé de tous les journaux que
reçoivent les jeunes femmes.

On s'abonne sans frais, à Saumur, aux bureaux
de l'Echo Saumurois, 4, place du Marché-Noir.

CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS

École des Hautes Études Commerciales

108, Boulevard Malesherbes, 108

Cours normaux; durée des Études : 2 ans.

RENTREE : Lundi 1^{er} Octobre 1888

L'École reçoit les Elèves internes et des Elèves externes.

École préparatoire; durée des Études : 1 an.

RENTREE : Lundi 1^{er} Octobre 1888.

Pour les renseignements complémentaires,
s'adresser au Directeur qui enverra gratuite-
ment le programme des conditions d'admission.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etude de M^e Jules MELIN, avoué à Tours, rue George-Sand, n^o 1.

A VENDRE

Par adjudication aux enchères publiques

LE

CHATEAU HISTORIQUE

DE

CHENONCEAUX

Situé commune de Chenonceaux, sur la rivière le Cher, avec le Domaine en dépendant, parcs, jardins, terres, vignes, prés, bois, îles et moulins;

Le tout situé communes de Chenonceaux, Civray-sur-Cher, Chisseaux et Francueil, canton de Bléré, arrondissement de Tours (Indre-et-Loire).

L'adjudication aura lieu le SAMEDI 15 SEPTEMBRE 1888, à midi précis, à l'audience des criées du Tribunal civil de Tours, au Palais de Justice, à Tours

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e MELIN, avoué poursuivant, à Tours, rue George-Sand, n^o 1;

2^o Et au greffe du Tribunal de Tours, où est déposé le cahier des charges.

CANAL DE PANAMA

AVIS. — MM. les porteurs d'obligations à lots sont prévenus que ceux qui, en effectuant le versement exigible du 20 au 25 août, se libéreront entièrement par un versement de 300 francs, bénéficieront encore, mais pour la dernière fois, du coupon de 7 fr. 50 à échoir en décembre prochain.

Le Secrétaire général : H. BOUDET.

Etude de M^e HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n^o 4.

Assistance judiciaire

(Décision du bureau de Saumur, en date du 10 février 1886.)

EXTRAIT

De jugement de Divorce.

D'un jugement par défaut rendu au profit de M^{me} Eugénie Pasquier, épouse du sieur Ferdinand André, domiciliée de droit à Saumur, mais résidant de fait à Angers, rue Saint-Samson, n^o 4.

« Admise au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du bureau de Saumur, en date du 10 février 1886. »

Par le Tribunal civil de Saumur, le 19 avril 1888, enregistré;

Contre le sieur Ferdinand André, ouvrier boulanger, demeurant à Saumur, en date du 22 juin 1888, enregistré gratis, contenant signification audit sieur André du jugement sus-énoncé;

Il appert que ladite dame André a obtenu le divorce contre son mari.

La présente publication est faite en vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Saumur, en date du 11 août 1888, enregistré gratis, et en conformité de l'article 247 du Code civil tel qu'il a été modifié par la loi du 18 avril 1886, sur le Divorce.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le 13 août 1888.

LECOY.

TRÈS VASTE MAISON A LOUER

PRÉSENTÉMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convient pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

MAISON DE COMMERCE demande garçon sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Par suite de liquidation.

En vertu d'un jugement du Tribunal de commerce de Saumur du 6 août 1888.

Le DIMANCHE 26 août 1888, à 1 heure du soir, et jours suivants, s'il y a lieu, au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levées, dans une maison occupée par M. MARSEILLE, négociant.

Il sera vendu :

35 hectolitres de vin rouge en fûts, 12 hectolitres d'eau-de-vie, vin blanc et rouge en bouteilles, absinthe, vermouth, cognac, malaga, madère, 70 bouteilles de différentes liqueurs; Un très beau cheval bai-cerise âgé de 5 ans, une jument âgée de 9 ans, bonne charrette anglaise, autre charrette suspendue, harnais, fûts, chaudières, bouteilles vides et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques.

Par suite de liquidation de Société

Le VENDREDI 24 août 1888, à une heure du soir, dans un magasin situé à Saumur, rue des Boires,

Il sera vendu :

Environ 30 hectolitres d'eau-de-vie, pure de raisins, par quantité de vingt-cinq litres au moins.

Et un bel alambic en cuivre, presque neuf, contenant trois hectolitres, avec tous ses accessoires.

Au comptant, plus 10 0/0.

Un JEUNE HOMME connaissant le service demande une place de valet de chambre.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE
DE TOUTES LES Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science
Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENOIR, MÉDECIN SPÉCIALISTE, 41, rue St-Louis, à MELUN (S.-M.).
CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

QUINCAILLERIE GÉNÉRALE G. RENOU

CHANGEMENT DE DOMICILE

Les Magasins anciennement 21, rue du Puits-Neuf, sont transférés
28, Place de la Bilange,
En face le Théâtre.

UN GRAND SUCCÈS

Nos lecteurs connaissent sans aucun doute le grand succès obtenu par la **Revue des Journaux et des Livres**, la publication la plus curieuse et la plus intéressante de notre époque. Ce journal reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine : *Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualités, Curiosités scientifiques, Connaissances utiles, Joyeux devis, Nouvelles à la main, Petites notes*, etc. Pas de politique.

La collection des trois premières années de la **Revue des Journaux** contient plus de MILLE Nouvelles littéraires et Contes variés signés des plus grands écrivains : elle donne un nombre considérable de renseignements utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts : c'est, en un mot, un *résumé de la production intellectuelle des trois dernières années*. Elle contient, en outre, les romans complets suivants : SAPHO, par Alphonse Daudet; CINQUANTE POUR CENT, par Henri Rochefort; LES AVENTURES PRODIGEUSES DE TARTARIN DE TARASCON, par Alphonse Daudet; NELLA, par Martial Maugin; LA MORTE, d'Octave Feuillet. La quatrième année a commencé le 1^{er} Novembre 1887, avec la publication, comme feuilleton, de L'ABBE CONSTANTIN, par Ludovic Halévy.

La **Revue des Journaux et des Livres** donne de nombreuses primes (livres ou bijoux). Chaque collection, solidement reliée en toile rouge, avec titres dorés, coûte 14 francs. L'abonnement : Trois mois, 4 fr.; six mois, 7 fr.; un an, 12 fr.

Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET, Administrateur, 13, rue Cujas, Paris.

6 MILLIONS

RESPONSABLES POUR PLACEMENTS

Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX

Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.

Avances avant Formalités, Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laflitte, PARIS

Couronnes Funéraires en tous Genres

SPECIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON CUPIT

COCHET-CHAILLOUX

Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement

Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES

Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVÉAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CACAO VAN HOUTEN

PUR Soluble

remplaçant avantageusement

TOUS LES CHOCOLATS

Se vend partout aux prix de fr. 5, — fr. 2.60, et fr. 1.40

Méfiez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis.

Une fois essayé, le CACAO VAN HOUTEN sera pris toujours.

Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. P. ANDRIEUX, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelie; IMBERT et Fils, 33, rue d'Orléans, 38, rue Dacier.

A LOUER PRÉSENTÉMENT GRAND GRENIER Carrelé

S'adresser à M. MATIGNON, rue de la Gris.

En cours de publication dans LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches LA

GRANDE MARNIÈRE

Par GEORGES OHNET.

Ce puissant et dramatique roman, splendidement illustré, sera suivi des meilleures ouvrages de MM. Georges PRADEL, Léopold STAPLEAUX, Charles MÉROUVEL, Octave FÉRÉ, Camille BIAS, etc.

Pour paraître immédiatement après LA GRANDE MARNIÈRE

LES AMOURS D'UN BANDIT

Par CABLE DES PÉRIÈRES

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES
Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale: 1 an, 8 fr. 50; 6 mois, 4 fr. 25.

La Collection du journal se compose actuellement de 60 Volumes, forme une *Véritable Bibliothèque*, renfermant les Ouvrages des meilleurs Écrivains contemporains.

Envoi franco sur demande affranchie d'un numéro spécimen et du catalogue indiquant les primes.

En préparation : romans de Charles MÉROUVEL, Camille BIAS, Alfred de BRÉHAT, etc.

BUREAUX, 64, rue Amelot, PARIS.

L'ARMÉE TERRITORIALE

Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris

Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressantes particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :

Six mois 7 fr.

Un an 12 »

On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.